

Attribution de temps

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Il est trop tard pour que l'honorable député revienne à la motion, car son temps de parole est écoulé. S'il veut le consentement unanime, il peut le faire.

[Traduction]

Y a-t-il consentement unanime pour que le député continue?

Des voix: Non.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime. L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a la parole.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Comme il reste encore quatre minutes, j'aimerais commencer mon discours.

[Traduction]

J'aimerais faire ici quelques remarques. Le peuple canadien est largement en faveur de cette mesure.

Une voix: A 28 p. 100!

M. Kilgour: Un questionnaire envoyé à tous les foyers de ma circonscription a produit les résultats suivants: 67 p. 100 en faveur, 27 p. 100 contre et 4 p. 100 d'indécis. De quelles données disposent nos chers collègues de l'opposition pour soutenir qu'il n'en est pas de même dans leur circonscription respective chez ceux qui ont des appartements ou au sein de tout groupe canadien à l'exception de leur petit caucus?

On a déjà dit au cours de ce débat que 60 p. 100 des habitants de la circonscription de Vancouver-Centre étaient en faveur de la mesure. Les députés de l'opposition qui ont eu l'occasion de visiter le Canada doivent savoir qu'il y a beaucoup d'immeubles à appartements dans Vancouver-Centre, beaucoup plus, oserais-je dire, que dans toute autre circonscription canadienne. Donc, 60 p. 100 des gens de cette circonscription appuient la mesure. Messieurs de l'opposition: lorsque vous retournerez dans vos circonscriptions et que vous expliquerez—ceux qui auront le culot de le faire—à vos électeurs pourquoi vous avez voté contre le projet de loi...

M. Ittinuar: Combien les locataires reçoivent-ils?

M. Kilgour: Y a-t-il un député ici qui doute de la popularité de cette mesure?

Des voix: Il est 4 heures!

● (1600)

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Même si les députés néo-démocrates, qui prétendent tant aimer et respecter le Parlement, n'aiment pas la motion, ce n'est pas une raison pour interrompre un député qui essaie de faire un discours.

M. Ouellet: Asseyez-vous donc!

[M. Corbin.]

M. Baker (Nepean-Carleton): A mon avis, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) devrait réprimander son groupe et l'empêcher de faire tout ce tapage.

M. Ouellet: Qui est le nouvel Orateur? Partagez-vous maintenant cette tâche? Êtes-vous l'Orateur aussi?

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je fais le même rappel au Règlement. Les députés, quels qu'ils soient, n'ont vraiment que faire des sermons ampoulés au possible du leader du gouvernement à la Chambre en fin d'après-midi, un vendredi. Si ses députés de l'arrière-ban ne peuvent se défendre en pareils cas, alors ils n'ont pas leur place ici. Qu'ils retournent à leurs joujoux.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Quatre heures.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je pense qu'il est entendu entre nous à la Chambre que l'on discutera la motion du député ministériel relativement à la peine capitale. Je ne sais pas quel est le numéro de la motion. Les autres avis de motions pourraient-ils être réservés du consentement unanime de la Chambre?

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Le secrétaire parlementaire peut-il nous donner l'assurance qu'on a communiqué avec les auteurs des motions n^{os} 9, 12, 13 et 14, qu'ils sont prêts à s'exécuter mais consentent à ce que la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion n^o 5 inscrite au nom du député de Grey-Simcoe (M. Mitges)?

M. Kilgour: Non, monsieur l'Orateur, je ne puis vous donner cette assurance, mais Votre Honneur sait sûrement que toutes les fois où nous nous sommes trouvés dans la même situation, le consentement des intéressés avait été obtenu. Je ne puis cependant vous en donner l'assurance aujourd'hui.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous passions à l'étude la motion n^o 15?

Des voix: D'accord.